

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 17 - 20 mai 1999**

## **NOTES D'INFORMATION**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/99/INF/8**  
6 mai 1999  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **LE PAM ET LE PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef du Service des systèmes d'information:    K.-E. Svahn    tel.: 066513-2705

Chef de la Sous-division de la gestion            D. Hicks            tel.: 066513-2778  
des données:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



## LE PAM ET LE PROBLEME DU PASSAGE A L'AN 2000

1. La présente note d'information a pour objet de renseigner le Conseil d'administration sur les mesures prises par le PAM pour résoudre le problème du passage à l'an 2000. Une mise à jour régulière ainsi des informations sur l'état d'avancement des travaux seront disponibles sur le site Internet du PAM, conformément à la recommandation formulée par le Comité administratif de coordination des Nations Unies (CAC).

### Origine et portée du problème du passage à l'an 2000

2. La plupart des systèmes informatiques enregistrent et désignent les dates sous la forme de nombres à six chiffres telle que **jj-mm-aa**, où l'année n'est représentée que par les deux derniers chiffres, le siècle étant rarement mentionné. Par conséquent, lors du passage de 1999 à 2000, l'année changera de "99" à "00", date que beaucoup de systèmes interpréteront comme 1900, avec des conséquences pouvant aller de la simple erreur à la catastrophe. Les effets sur toutes les opérations liées à la date ou tous les calculs où la date intervient sont évidents. Or, si l'on considère la masse d'informations dont le traitement est lié à la date, on conçoit l'ampleur des répercussions possibles.
3. Le problème du passage à l'an 2000 ne se limite pas aux systèmes de traitement de l'information, mais menace tous les systèmes informatisés comportant des microprocesseurs sensibles à la date, tels que ceux qui gèrent les approvisionnement nationaux en eau, gaz et électricité.
4. Les préoccupations internationales grandissantes concernant l'état de préparation au passage à l'an 2000 ont conduit l'Organisation des Nations Unies à inviter instamment ses Etats membres à agir. Ces préoccupations se sont exprimées lors du sommet du G8 qui a réuni en juin 1998 les grands pays industrialisés et la Commission européenne. En effet, si à l'époque la plupart des pays développés prenaient des mesures, parfois à la suite de campagnes de sensibilisation tardives puisqu'elles n'ont été lancées qu'en 1998, dans les pays en développement pratiquement rien n'était fait.

### Que fait le PAM pour résoudre le problème du passage à l'an 2000?

5. Une équipe spéciale An 2000 a été mise place pour résoudre le problème du passage à l'an 2000, et pour conseiller et aider les utilisateurs au siège et sur le terrain à s'y préparer. Cette équipe a mis au point à l'intention des bureaux de terrain une méthodologie reposant sur les lignes d'orientation proposées par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies à sa session de juillet 1998, ainsi que sur la méthodologie adoptée par le *National Audit Office* du Royaume-Uni. Cette méthodologie comporte les quatre phases ci-après:
  - a) une phase de sensibilisation destinée à informer la direction, le personnel, les organismes extérieurs et les fournisseurs;
  - b) une phase d'inspection portant sur tous les secteurs risquant d'être affectés par le passage à l'an 2000;
  - c) une phase de planification de l'action, consacrée à l'analyse des risques auxquels le PAM est exposé et à la préparation de plans d'action destinés à y remédier lorsque cela est possible; et
  - d) une phase de planification des mesures d'urgence pour permettre au PAM de faire face aux situations dans lesquelles il n'est pas en mesure de résoudre le problème.



6. Le PAM a tout d'abord concentré ses efforts (comme la plupart des autres organisations) sur la technologie de l'information, et plus précisément sur le matériel informatique et les logiciels. Le Programme, reconnaissant que le problème du passage à l'an 2000 est un problème de fonctionnement d'origine technique, a mis en place une équipe An 2000 chargée de concentrer ses travaux sur les trois secteurs clés suivants: technologie de l'information, services administratifs et opérations. Un coordonnateur a été désigné dans chacun de ces secteurs pour faire en sorte que le problème du passage à l'an 2000 soit traité non seulement au sein de l'organisation mais aussi à l'extérieur.
7. En effet, si le PAM s'est assuré que ses systèmes informatiques passeront l'an 2000, il ne travaille pas dans un vide et de nombreux facteurs externes auront un effet sur sa capacité de fonctionnement après le 31 décembre 1999. Par conséquent, la préparation des fournisseurs extérieurs au passage à l'an 2000 est analysée à la fois sur le terrain et au siège et des plans sont établis pour faire face aux situations où les fournisseurs ne peuvent garantir qu'ils seront capables de continuer à fonctionner en l'an 2000.
8. Outre son propre projet An 2000, le PAM participe à toute une série de réunions du Comité consultatif des Nations Unies pour les questions administratives (CCQA) consacrées à l'examen des moyens de résoudre les problèmes de passage à l'an 2000 communs aux différentes organisations sur le terrain. A mesure que les recommandations issues de ces réunions seront mises en œuvre, une approche commune pour l'établissement de plans d'urgence à l'usage des bureaux sur le terrain se mettra en place à l'échelle de l'ensemble du système. Le CCQA a chargé le PAM le HCR et l'UNICEF de procéder à l'examen complet du problème du passage à l'an 2000 et de ses effets sur les opérations de logistique des Nations Unies. Un Groupe de travail sur les opérations de logistique des Nations Unies est en voie de création.

### **Progrès accomplis**

9. L'équipe spéciale An 2000 a été mise en place pour surveiller l'avancement des travaux relatifs au passage à l'an 2000 au sein du PAM et en rendre compte au Sous-groupe de l'administration présidé par le Directeur exécutif adjoint. Le mandat de l'équipe spéciale An 2000 est le suivant:
  - accroître le niveau de sensibilisation au sein de l'organisation
  - mettre au point une méthodologie globale pour résoudre le problème du passage à l'an 2000
  - élaborer et diffuser des documents appropriés à tous les bureaux de terrain
  - faciliter la communication dans l'ensemble du PAM au sujet du passage à l'an 2000
  - assurer la liaison avec les autres institutions des Nations Unies concernant toutes les questions relatives au passage à l'an 2000.

### **Phase de sensibilisation**

10. L'an dernier, une note d'information destinée à accroître la sensibilisation au problème du passage à l'an 2000 et à ses répercussions possibles sur le fonctionnement du PAM a été diffusée à tous les Directeurs de pays du PAM et aux coordonnateurs pour les télécommunications/technologie de l'information. Des exposés sur le problème du passage à l'an 2000 ont été présentés au siège et sur le terrain. Sur le terrain, ils se sont adressés aux Directeurs régionaux, aux Directeurs de pays et aux responsables régionaux de



l'administration et des finances. Au siège, l'ensemble du personnel a été invité à assister à plusieurs exposés.

### **Phase d'inspection**

11. La phase d'inspection est terminée dans les secteurs de la technologie de l'information et des services administratifs. Un guide d'inspection sous forme de directive a été distribué en mars 1999 à tous les bureaux de pays pour les aider à évaluer leur situation eu égard au passage à l'an 2000.

### **Phase de planification de l'action**

12. Dans les secteurs de la technologie de l'information et des services administratifs, on travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action concernant le siège afin d'assurer que tous les systèmes et services informatisés sont compatibles an 2000.
13. Un atelier destiné à assurer la compatibilité an 2000 du matériel et des logiciels du réseau local (LAN) sera mis en place en juin et chargé de simuler l'environnement de l'an 2000 afin de tester toutes les applications du réseau local. L'unité centrale est actuellement en cours de mise à niveau pour être compatible an 2000 et devrait être testée vers la mi-juin.
14. Afin d'aider les bureaux de pays à établir et à mettre en œuvre des plans d'action destinés à parer aux problèmes du passage à l'an 2000 avant la date fatidique, un guide des plans d'action a été distribué en avril 1999 à tous ces bureaux. Les tâches à mener à bien durant cette phase sont les suivantes:
  - documenter toutes les activités des bureaux de pays et établir un ordre de priorité
  - contrôler les activités en fonction du guide d'inspection
  - analyser le niveau de risque
  - établir un projet
  - exécuter le plan d'action.
15. Au cours de cette phase, l'équipe spéciale An 2000 fournira aux bureaux de pays un ensemble d'outils destinés à les aider à tester leurs systèmes et à corriger certains des problèmes de technologie de l'information liés au passage à l'an 2000.

### **Phase de planification des mesures d'urgence**

16. Le guide de planification des mesures d'urgence destiné à aider les bureaux de pays à établir et à tester des plans d'urgence devrait être distribué à tous les bureaux de pays en juin 1999. Au siège, la planification des mesures d'urgence a déjà commencé.

---

## **CONCLUSION**

17. L'équipe spéciale An 2000 estime que les systèmes du PAM au siège et sur le terrain auront le plus haut niveau possible de compatibilité an 2000, à l'instar des autres organisations du système des Nations Unies. Le PAM mettra à profit les compétences de son Département des opérations en matière de planification des interventions d'urgence pour résoudre tout problème opérationnel lié au passage à l'an 2000.

